

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix, le seize décembre, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N°8/2010

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 décembre 2010

PRESENTS : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU, Elsa LE MOING, Christian RIVAUD, Marie-Pierre RATEZ, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Maurice BOUE, Jacqueline GAUDIN, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Sylvie MANCEAU, Bernard JANOT, Louis-Marie COTTINEAU, Michèle DROUAL, Jacques GUEFVENEU, Marie-Paule FARIGOUL, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : BERTET Andrée (pouvoir à Jacqueline GAUDIN), Monique JEANNEAU (pouvoir à Marie-Bernadette BOUREAU), Sylvie LEVILLAYER (pouvoir à Elsa LE MOING), Patrick THIERRY (pouvoir à Freddy HERVOCHON), Michèle ROBLES-DENIS (pouvoir à Véronique LARDEUX) et Grégory DELEMAZURE (pouvoir à Bernard DEHOUSSE).

Mme Jacqueline GAUDIN et M. Bernard JANOT ont été désignés secrétaires.

1) BUDGET 2010 - DECISION MODIFICATIVE N°2

Rapporteur : Monsieur CHATEAU

Exposé :

Quelques ajustements techniques du budget principal sont nécessaires avant la fin de l'année 2010.

Il s'agit essentiellement de prévoir des crédits pour des opérations d'ordre, c'est-à-dire des opérations qui ne nécessitent pas de mouvements de fonds mais qui sont nécessaires pour respecter les règles comptables.

Il est proposé au Conseil Municipal :

Vu l'avis de la Commission Finances, Planification, Personnel du 8 décembre 2010

- d'approuver la modification suivante proposée :

INVESTISSEMENT

| IMPUTATION | | RECETTES | DEPENSES |
|---------------------|----------------------------|----------------|----------------|
| 238 opération 702 | Avances et acomptes versés | | + 122 000 |
| 2313 opération 702 | Constructions | | -122 000 |
| 2313 - chapitre 041 | Constructions | | + 122 000 |
| 238 - chapitre 041 | Avances et acomptes versés | + 122 000 | |
| TOTAL | | 122 000 | 122 000 |

FONCTIONNEMENT

| IMPUTATION | | RECETTES | DEPENSES |
|---------------------|---------------------------------|----------|----------|
| 6811 - chapitre 042 | Dotation aux amortissements | | + 0,02 |
| 60632 | Fournitures de petit équipement | | - 0,02 |
| TOTAL | | | 0 |

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité :

. Approuve la décision modificative N°2 ci-dessus.

Pour copie conforme
BOUAYE, le 17 décembre 2010
Le Maire,

Jacques GARREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix, le seize décembre, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N°8/2010

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 décembre 2010

PRESENTS : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU, Elsa LE MOING, Christian RIVAUD, Marie-Pierre RATEZ, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Maurice BOUE, Jacqueline GAUDIN, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Sylvie MANCEAU, Bernard JANOT, Louis-Marie COTTINEAU, Michèle DROUAL, Jacques GUEFVENEU, Marie-Paule FARIGOUL, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : BERTET Andrée (pouvoir à Jacqueline GAUDIN), Monique JEANNEAU (pouvoir à Marie-Bernadette BOUREAU), Sylvie LEVILLAYER (pouvoir à Elsa LE MOING), Patrick THIERRY (pouvoir à Freddy HERVOCHON), Michèle ROBLES-DENIS (pouvoir à Véronique LARDEUX) et Grégory DELEMAZURE (pouvoir à Bernard DEHOUSSE).

Mme Jacqueline GAUDIN et M. Bernard JANOT ont été désignés secrétaires.

2) TARIFS COMMUNAUX 2011

Rapporteur : Monsieur CHATEAU

Exposé :

Comme chaque année, en décembre, le Conseil Municipal est appelé à actualiser les tarifs communaux pour l'année suivante.

En 2011, les principes suivants sont proposés :

- Augmentation de +1,6 % des tarifs de la plupart des services municipaux ;
- Augmentation de +2% des tarifs de la restauration scolaire de façon à tenir compte de l'augmentation de certaines denrées alimentaires issues du blé ainsi que de l'accroissement du nombre de denrées « bio » dans la composition des repas,
- Maintien des prix de la bibliothèque municipale et de la location du matériel communal.

En outre, afin de faciliter la facturation des services, les montants ont été arrondis après application du pourcentage d'augmentation.

Il est proposé au Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission Finances, Planification, Personnel du 8 décembre 2010

- d'approuver les tarifs suivants pour l'année 2010 :

| LIBELLE | TARIFS 2010 | | PROPOSITIONS 2011 | |
|---|-------------|--------------|-------------------|--------------|
| | Commune | Hors Commune | Commune | Hors Commune |
| 1. Location matériel communal | | | | |
| - barrière métallique | 1,55 | 2,05 | 1,55 | 2,05 |
| - grille d'exposition | 4,10 | 5,50 | 4,10 | 5,50 |
| - chaise coquille plastique | 1,00 | 1,35 | 1,00 | 1,35 |
| - podium | 310,00 | 410,00 | 310,00 | 410,00 |
| - marabout | 260,00 | 340,00 | 260,00 | 340,00 |
| 2. Location salles municipales | | | | |
| - vin d'honneur | 65,00 | 87,00 | 66,00 | 88,00 |
| - utilisation jusqu'à 22 heures | 125,00 | 165,00 | 127,00 | 168,00 |
| - utilisation jusqu'à 1 heure du matin | 165,00 | 220,00 | 168,00 | 224,00 |
| - associations boscéennes (versement caution) | gratuit | | gratuit | |
| - tarifs jeunes (jusqu'à 25 ans inclus) | 100,00 | | 100,00 | |
| - chauffage | 47,00 | | 47,00 | |
| - chauffage tarifs jeunes (jusqu'à 25 ans inclus) | 30,00 | 40,00 | 30,00 | 40,00 |
| | 15,00 | 20,00 | 15,00 | 20,00 |
| 3. Droit de place | | | | |
| <i>* tous commerces par jour *</i> | | | | |
| - mètre linéaire avec électricité | 1,44 | | 1,47 | |
| - mètre linéaire sans électricité | 1,21 | | 1,22 | |
| - droit minimum | 3,33 | | 3,38 | |
| <i>* abonnement trimestriel par mètre linéaire *</i> | | | | |
| Tous commerces | | | | |
| - avec électricité | 10,26 | | 10,42 | |
| - sans électricité | 8,15 | | 8,28 | |
| <i>* petites attractions (marionnettes, guignol, ...)</i> | | | | |
| - forfait journalier | 20,00 | | 20,00 | |
| <i>* cirques et manèges *</i> | | | | |
| - Chapiteau : diamètre inférieur à 25 mètres | 41,00 | | 41,00 | |
| - Chapiteau : diamètre supérieur à 25 mètres | 62,00 | | 62,00 | |
| <i>* voitures publicitaires, bans d'exposition *</i> | | | | |
| - outilleurs | 93,00 | | 60,00 | |
| - par mètre linéaire, par jour | 1,67 | | 1,70 | |
| 4. Concession cimetière | | | | |
| Concession (acquisition ou renouvellement) | | | | |
| - durée : 15 ans | 115,00 | | 117,00 | |

| | | | | |
|---|---------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|
| - durée : 30 ans | 230,00 | | 234,00 | |
| - renouvellement 15 ans | | | 117,00 | |
| Columbarium (concession + cave urne) | | | | |
| - Acquisition emplacement 15 ans | 625,00 | | 752,00 | |
| - Acquisition emplacement 30 ans | | | 869,00 | |
| - Renouvellement 15 ans | | | 117,00 | |
| 5. Chenil | | | | |
| - capture par les services communaux + jour de capture | 26,00 | 34,00 | 27,00 | 35,00 |
| - par jour supplémentaire | 13,00 | 17,00 | 14,00 | 17,50 |
| - capture par une société (capture seule) | 65,00 | 86,50 | 66,00 | 88,00 |
| 6. Multi accueil La Ribambelle | | | | |
| | Prestation de service unique (P.S.U) | Prestation de service unique (P.S.U) | Prestation de service unique (P.S.U) | Prestation de service unique (P.S.U) |
| | cf : décision CM 20/11/03 et 15/12/04 | cf : décision CM 20/11/03 et 15/12/04 | cf : décision CM 20/11/03 et 15/12/04 | cf : décision CM 20/11/03 et 15/12/04 |
| 7. Bibliothèque | | | | |
| - inscription pour 1 année - enfants de moins de 12 ans | 2,00 | 4,00 | 2,00 | 4,00 |
| - inscription pour 1 année - enfants de 12 à 18 ans, étudiants, chômeurs | 3,00 | 6,00 | 3,00 | 6,00 |
| - inscription 1 année - adultes | 10 | 20 | 10 | 20 |
| - pour le personnel municipal actif et retraité (y compris enfants et conjoint) et les adhérents de l'association Les Sentiers du Livre | gratuit | gratuit | gratuit | gratuit |
| - Accès internet pour les enfants de moins de 12 ans | gratuit | gratuit | gratuit | gratuit |
| - Accès internet à partir de 12 ans | gratuit | gratuit | gratuit | gratuit |
| 8. Logement de la Poste | | | | |
| - QF < à 381 Euros | 405,00 | | 405,00 | |
| - QF de 382 Euros à 533 Euros | 425,00 | | 425,00 | |
| - QF de 534 Euros à 686 Euros | 445,00 | | 445,00 | |
| - QF de 687 Euros à 838 Euros | 464,00 | | 464,00 | |
| - QF de 839 Euros à 991 Euros | 484,00 | | 484,00 | |
| - QF de 992 Euros à 1143 Euros | 504,00 | | 504,00 | |
| - QF de 1144 Euros à 1296 Euros | 524,00 | | 524,00 | |
| - QF > 1297 Euros | 541,00 | | 541,00 | |
| - charges | 83,50 | | 83,50 | |
| 9. Le Bokal | | | | |
| - adhésion annuelle individuelle | | | 9,50 | 15,50 |
| - cotisation mensuelle du groupe | | | 17,50 | 17,50 |
| - caution clé | | | 15,00 | 15,00 |
| - caution local (par groupe) | | | 150,00 | 150,00 |
| 10. Autres services (restauration scolaire, centre de loisirs,...) | | | Voir tableau joint | |

NB : pour l'ensemble des tarifs communaux, le personnel municipal, qu'il soit résident ou non sur la commune, bénéficiera des tarifs boscéens.

Conformément aux dispositions de la délibération du 16 mai 2006, modifiée par délibération du 30 juin 2010, une majoration de 25% du tarif des services périscolaires, de la restauration scolaire et du centre de loisirs sera appliquée en cas de non respect des dispositions du règlement intérieur de ces différents services.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité :

. Approuve les tarifs communaux 2011 comme indiqués dans le tableau ci-dessus.

Pour copie conforme
BOUAYE, le 17 décembre 2010
Le Maire,

Jacques GARREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix, le seize décembre, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N°8/2010

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 décembre 2010

PRESENTS : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU, Elsa LE MOING, Christian RIVAUD, Marie-Pierre RATEZ, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Maurice BOUE, Jacqueline GAUDIN, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Sylvie MANCEAU, Bernard JANOT, Louis-Marie COTTINEAU, Michèle DROUAL, Jacques GUEFVENEU, Marie-Paule FARIGOUL, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : BERTET Andrée (pouvoir à Jacqueline GAUDIN), Monique JEANNEAU (pouvoir à Marie-Bernadette BOUREAU), Sylvie LEVILLAYER (pouvoir à Elsa LE MOING), Patrick THIERRY (pouvoir à Freddy HERVOCHON), Michèle ROBLES-DENIS (pouvoir à Véronique LARDEUX) et Grégory DELEMAZURE (pouvoir à Bernard DEHOUSSE).

Mme Jacqueline GAUDIN et M. Bernard JANOT ont été désignés secrétaires.

3) ANTICIPATION BUDGETAIRE – VOTE DES CREDITS NECESSAIRES AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2011 – OPERATIONS D'INVESTISSEMENT

Rapporteur : Monsieur CHATEAU

Exposé :

Afin d'assurer la continuité du Service Public sur la période de janvier à mars 2011, préalable au vote du budget 2011, il convient de décider dès à présent l'inscription de crédits en anticipation de l'adoption du Budget Primitif, conformément aux dispositions légales.

L'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit ainsi que l'exécutif communal peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation précise le montant et l'affectation budgétaire des crédits.

Le tableau ci-dessous détaille les imputations et les montants des opérations concernées. Le total des anticipations s'élève à 213 500 €.

| DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2011 | MONTANT |
|---|----------------|
| 21 - Matériel / Mobilier / Terrains | |
| 2111 - Terrains nus | |
| Acquisition de terrain | 20 000 |
| 2183 - Matériel de bureau et matériel informatique | |
| Renouvellement parc informatique des écoles | 4 000 |
| 2184 - Mobilier | |
| Mobilier général (accueil,...) | 6 000 |
| Mobilier restaurants scolaires | 8 000 |
| 2188 - Autres immobilisations corporelles | |
| Matériel de désherbage | 5 000 |
| Supports pour affichage extérieur | 6 000 |
| Jeux extérieurs | 10 000 |
| Matériel accueil de loisirs | 2 500 |
| Sous Total 1 | 61 500 |
| 23 - Constructions | |
| 2313 - Constructions | |
| Ateliers (toiture, enduits) | 34 000 |
| Salles de Billard | 20 000 |
| Logement de "La poste" | 18 000 |
| Mévellière (eau, assainissement) | 50 000 |
| 2318 - Autres immobilisations corporelles | |
| Allées mairie | 20 000 |
| Rondins football | 10 000 |
| Sous Total 2 | 152 000 |
| TOTAL | 213 500 |

Il est proposé au Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission Finances, Planification, Personnel du 8 décembre 2010

- D'autoriser M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses ci-dessus énumérées.
- D'autoriser M. le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité :

- Autorise M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses ci-dessus énumérées.
- Autorise M. le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme
BOUAYE, le 17 décembre 2010
Le Maire,

Jacques GARREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix, le seize décembre, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N°8/2010

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 décembre 2010

PRESENTS : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU, Elsa LE MOING, Christian RIVAUD, Marie-Pierre RATEZ, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Maurice BOUE, Jacqueline GAUDIN, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Sylvie MANCEAU, Bernard JANOT, Louis-Marie COTTINEAU, Michèle DROUAL, Jacques GUEFVENEU, Marie-Paule FARIGOUL, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : BERTET Andrée (pouvoir à Jacqueline GAUDIN), Monique JEANNEAU (pouvoir à Marie-Bernadette BOUREAU), Sylvie LEVILLAYER (pouvoir à Elsa LE MOING), Patrick THIERRY (pouvoir à Freddy HERVOCHON), Michèle ROBLES-DENIS (pouvoir à Véronique LARDEUX) et Grégory DELEMAZURE (pouvoir à Bernard DEHOUSSE).

Mme Jacqueline GAUDIN et M. Bernard JANOT ont été désignés secrétaires.

4) ENSEMBLE SPORTIF DE BELLESTRE – LOT N°21 RESINE COULEE - ATTRIBUTION

Rapporteur : Monsieur RIVAUD

Exposé :

Par délibération en date du 10 juin 2009, le Conseil Municipal a approuvé le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) de l'ensemble sportif de Bellestre et décidé de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert européen.

Par délibération en date du 16 novembre 2009, le Conseil municipal a relancé le lot n°11 « carrelage-faïence-béton ciré » en procédure d'appel d'offres ouvert en modifiant le CCTP de façon à dissocier en 2 lots distincts la prestation carrelage-faïence et la prestation béton ciré.

Par délibération en date du 29 avril 2010, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à relancer en procédure d'appel d'offres le lot n°21 « béton ciré », déclaré infructueux, avec adaptation du nouveau DCE. Lors de cette même séance, le maître d'œuvre a également été autorisé à étudier d'autres types de revêtement de sols pour le lot 21.

Par délibération en date du 30 juin 2010, le Conseil municipal a approuvé le dossier de consultation des entreprises établi par l'architecte et modifié la nature du revêtement de sol en remplaçant le béton ciré par de la résine coulée.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 29 novembre 2010 pour procéder à l'attribution du lot n°21 « résine coulée ». Après présentation de l'analyse des offres par le maître d'œuvre, la commission d'appel d'offres, après avoir rejeté la candidature de l'entreprise VMS 47400 TYONNEINS au motif que la durée du marché était supérieure à la période d'observation arrêtée par le juge dans le cadre du redressement judiciaire de cette entreprise et écarté l'offre inappropriée de l'entreprise SEPT RESINE SAS 92638 GENNEVILLIERS (absence d'offres lors de l'envoi par voie électronique) a décidé :

- de retenir l'option 2 se rapportant à la réalisation de plinthes périphériques au mortier de résine ;
- d'attribuer le marché pour le lot n°21 à l'entreprise M.I.E SOLS RESINE Sarl, 34 boulevard Gaston Birgé, 49 100 ANGERS, pour un montant total du marché de 74 604,80 € H.T. (marché tranche ferme base + option 2), soit pour le marché de base 71 276,80 € H.T. et pour l'option 2 un montant de 3 328,00 € H.T.

Il est proposé au conseil municipal.

Vu le procès verbal de la commission d'appel d'offres en date du 29 novembre 2010

- de retenir l'option 2 se rapportant à la réalisation de plinthes périphériques au mortier de résine ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché se rapportant au lot n°21 « résine coulée » selon l'attribution décidée par la C.A.O. avec l'entreprise M.I.E. SOLS RESINE pour un montant total du marché (tranche ferme base + option 2) de 74 604 ,80 € H.T.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité :

- Retient l'option 2 se rapportant à la réalisation de plinthes périphériques au mortier de résine ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer le marché se rapportant au lot n°21 « résine coulée » selon l'attribution décidée par la C.A.O. avec l'entreprise M.I.E. SOLS RESINE pour un montant total du marché (tranche ferme base + option 2) de 74 604 ,80 € H.T.

Pour copie conforme
BOUAYE, le 17 décembre 2010
Le Maire,

Jacques GARREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix, le seize décembre, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N°8/2010

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 décembre 2010

PRESENTS : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU, Elsa LE MOING, Christian RIVAUD, Marie-Pierre RATEZ, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Maurice BOUE, Jacqueline GAUDIN, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Sylvie MANCEAU, Bernard JANOT, Louis-Marie COTTINEAU, Michèle DROUAL, Jacques GUEFVENEU, Marie-Paule FARIGOUL, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : BERTET Andrée (pouvoir à Jacqueline GAUDIN), Monique JEANNEAU (pouvoir à Marie-Bernadette BOUREAU), Sylvie LEVILLAYER (pouvoir à Elsa LE MOING), Patrick THIERRY (pouvoir à Freddy HERVOCHON), Michèle ROBLES-DENIS (pouvoir à Véronique LARDEUX) et Grégory DELEMAZURE (pouvoir à Bernard DEHOUSSE).

Mme Jacqueline GAUDIN et M. Bernard JANOT ont été désignés secrétaires.

5) OFFICE DU SPORT DE BOUAYE - CONVENTION DE PARTENARIAT

Rapporteur : Monsieur CONTREMOULIN

Exposé :

Par délibération du 25 septembre 2008, le conseil municipal de la Ville de Bouaye a approuvé les termes de la convention de partenariat avec l'Office du Sport de Bouaye.

Cette convention, d'une durée de deux années, est arrivée à son terme.

Compte tenu du fort intérêt de ce partenariat, il est aujourd'hui proposé d'approuver le texte de la nouvelle convention à conclure avec l'O.S.B.

Pour mémoire, cette convention vise notamment à confier à l'OSB les missions suivantes :

- Promotion des activités physiques et sportives sur la commune ;
- Proposition des critères de calcul et de répartition des subventions attribuées par la Ville aux associations sportives ;

- Proposition des attributions des créneaux des équipements sportifs municipaux pour les besoins des associations en dehors des utilisations scolaires prioritaires ;
- Recensement des travaux nécessaires à l'entretien du patrimoine sportif de la Ville ;
- Proposition d'équipements nouveaux et de matériels neufs ;

La convention est conclue pour une durée de deux ans.

Il est proposé au Conseil Municipal,

Vu l'avis de la commission Sports du 7 décembre 2010

- D'approuver les termes de la convention de partenariat à conclure avec l'Office du Sport de Bouaye ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention et tout acte s'y rapportant.

Le Conseil Municipal, après délibération, par 28 voix pour et 1 abstention (Véronique Lardeux) :

- Approuve les termes de la convention de partenariat à conclure avec l'Office du Sport de Bouaye ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et tout acte s'y rapportant.

Pour copie conforme
BOUAYE, le 17 décembre 2010
Le Maire,

Jacques GARREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix, le seize décembre, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N°8/2010

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 décembre 2010

PRESENTS : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU, Elsa LE MOING, Christian RIVAUD, Marie-Pierre RATEZ, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Maurice BOUE, Jacqueline GAUDIN, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Sylvie MANCEAU, Bernard JANOT, Louis-Marie COTTINEAU, Michèle DROUAL, Jacques GUEFVENEU, Marie-Paule FARIGOUL, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : BERTET Andrée (pouvoir à Jacqueline GAUDIN), Monique JEANNEAU (pouvoir à Marie-Bernadette BOUREAU), Sylvie LEVILLAYER (pouvoir à Elsa LE MOING), Patrick THIERRY (pouvoir à Freddy HERVOCHON), Michèle ROBLES-DENIS (pouvoir à Véronique LARDEUX) et Grégory DELEMAZURE (pouvoir à Bernard DEHOUSSE).

Mme Jacqueline GAUDIN et M. Bernard JANOT ont été désignés secrétaires.

| |
|---|
| 6) ASSOCIATIONS « COLLECTIF SPECTACLE EN RETZ » ET « LA CARAVANE COMPAGNIE » - SOUTIEN AUX ACTIVITES DE THEATRE – CONVENTION ET SUBVENTION |
|---|

Rapporteur : Madame LE MOING

Exposé :

Le développement de la culture est un axe fort pour la municipalité qui souhaite, entre autre, soutenir le milieu associatif local et développer la pratique artistique et son enseignement.

Dans ce cadre, il est proposé au conseil municipal de soutenir à nouveau cette année le dispositif mis en place par le Collectif Spectacle en Retz concernant les ateliers théâtre.

Ce dispositif a pour objectifs de :

- soutenir et développer l'enseignement du théâtre ;
- faciliter pour les associations organisatrices la gestion des interventions professionnelles ;

- valoriser les associations dans leur rôle sur les enseignements artistiques ;
- mieux reconnaître les compétences des professionnels intervenants et atténuer la précarité de ces emplois ;
- œuvrer à une meilleure cohérence tarifaire pour les familles.

Ce dispositif agit sur deux volets : la mutualisation de la fonction employeur (le Collectif Spectacle en Retz salarie les animateurs) et l'animation du réseau des ateliers théâtres.

Il est régi pour chaque commune par la signature d'une convention tri-partite (municipalité, association, Collectif Spectacle en Retz). A Bouaye, il existe un atelier théâtre pour les jeunes proposé par l'association Caravane Compagnie et concerné par ce dispositif.

Il est proposé au Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission Communication, Culture, Patrimoine du 7 décembre 2010

- D'approuver les termes de la convention tripartite à conclure avec les associations « Collectif Spectacle en Retz » et « La Caravane Compagnie », convention relative aux ateliers théâtre ;
- D'approuver le versement de la participation de la commune à hauteur de 357 € à l'association Collectif Spectacle en Retz ;
- D'autoriser M. le Maire à signer la convention et tout acte s'y rapportant.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité :

- Approuve les termes de la convention tripartite à conclure avec les associations « Collectif Spectacle en Retz » et « La Caravane Compagnie », convention relative aux ateliers théâtre ;
- Approuve le versement de la participation de la commune à hauteur de 357 € à l'association Collectif Spectacle en Retz ;
- Autorise M. le Maire à signer la convention et tout acte s'y rapportant.

Pour copie conforme
BOUAYE, le 17 décembre 2010
Le Maire,

Jacques GARREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix, le seize décembre, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N°8/2010

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 décembre 2010

PRESENTS : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU, Elsa LE MOING, Christian RIVAUD, Marie-Pierre RATEZ, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Maurice BOUE, Jacqueline GAUDIN, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Sylvie MANCEAU, Bernard JANOT, Louis-Marie COTTINEAU, Michèle DROUAL, Jacques GUEFVENEU, Marie-Paule FARIGOUL, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : BERTET Andrée (pouvoir à Jacqueline GAUDIN), Monique JEANNEAU (pouvoir à Marie-Bernadette BOUREAU), Sylvie LEVILLAYER (pouvoir à Elsa LE MOING), Patrick THIERRY (pouvoir à Freddy HERVOCHON), Michèle ROBLES-DENIS (pouvoir à Véronique LARDEUX) et Grégory DELEMAZURE (pouvoir à Bernard DEHOUSSE).

Mme Jacqueline GAUDIN et M. Bernard JANOT ont été désignés secrétaires.

7) DESHERBAGE DES COLLECTIONS DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Rapporteur : Madame LE MOING

Exposé :

Dans le cadre de la gestion des collections de la bibliothèque municipale, il convient de procéder régulièrement à des éliminations de documents en raison soit de leur mauvais état physique, soit de leur contenu inexact ou devenu obsolète. C'est l'opération dite de « désherbage ».

Le désherbage proposé porte sur 429 documents dont la liste est consultable à la bibliothèque municipale. Les livres pilonnés sont estampillés « pilon » et dirigés vers Forêt vivante pour recyclage papier.

Les 429 titres se répartissent de la façon suivante :

- 12 bandes dessinées
- 22 albums jeunesse
- 194 romans
- 191 documentaires
- 10 CDROM

Il est proposé au Conseil Municipal,

Vu l'avis de la commission Culture du 7 décembre 2010,

- D'autoriser le déclassé de 429 documents de la bibliothèque municipale jugés en mauvais état ou dont le contenu est inexact ou devenu obsolète.
- D'autoriser la responsable du service à détruire (pilon) les documents déclassés. Sur chaque document sera apposé un tampon indiquant « exclu des collections ».

Le Conseil Municipal, après délibération, par 23 voix pour et 6 voix contre (Bernard Dehousse, Véronique Lardeux, Michèle Roblès-Denis, Bernard Keller, Bernadette Beilvert et Grégory Delemazure)

- Autorise le déclassé de 429 documents de la bibliothèque municipale jugés en mauvais état ou dont le contenu est inexact ou devenu obsolète.
- Autorise la responsable du service à détruire (pilon) les documents déclassés. Sur chaque document sera apposé un tampon indiquant « exclu des collections ».

Pour copie conforme
BOUAYE, le 17 décembre 2010
Le Maire,

Jacques GARREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix, le seize décembre, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

N°8/2010

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 décembre 2010

PRESENTS : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU, Elsa LE MOING, Christian RIVAUD, Marie-Pierre RATEZ, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Maurice BOUE, Jacqueline GAUDIN, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Sylvie MANCEAU, Bernard JANOT, Louis-Marie COTTINEAU, Michèle DROUAL, Jacques GUEFVENEU, Marie-Paule FARIGOUL, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : BERTET Andrée (pouvoir à Jacqueline GAUDIN), Monique JEANNEAU (pouvoir à Marie-Bernadette BOUREAU), Sylvie LEVILLAYER (pouvoir à Elsa LE MOING), Patrick THIERRY (pouvoir à Freddy HERVOCHON), Michèle ROBLES-DENIS (pouvoir à Véronique LARDEUX) et Grégory DELEMAZURE (pouvoir à Bernard DEHOUSSE).

Mme Jacqueline GAUDIN et M. Bernard JANOT ont été désignés secrétaires.

| |
|---|
| 8) ZAC DES ORMEAUX – ECO LOTISSEMENT – CRITERES D'ATTRIBUTION DES LOTS LIBRES - AVIS |
|---|

Rapporteur : Monsieur RIVAUD

Exposé :

Dans le cadre de l'aménagement de la dernière tranche de la ZAC des Ormeaux, Nantes Métropole Aménagement va commercialiser 41 lots libres.

Il est proposé aux membres du conseil d'émettre un avis sur les critères d'attribution des lots libres définis en concertation entre la commune et Nantes Métropole Aménagement, à savoir :

| CRITERES DE 1er RANG | Points |
|---|--------|
| Lieu de résidence avant acquisition à Bouaye | |
| Habitant de Bouaye | 6 |
| Habitant d'une commune de Nantes Métropole | 4 |
| Habitant d'une commune du sud-Loire | 2 |
| Lien avec la commune de Bouaye | |

| | |
|--|--------|
| Activité professionnelle ou sans emploi à Bouaye - monsieur - madame | 2 2 |
| Activité professionnelle sur communes riveraines où reliées à Bouaye par un transport en commun direct (Brains / Saint-Léger / Saint-Aignan / Bouguenais / Rezé / Nantes / Sainte-Pazanne) - monsieur - madame | 1 1 |
| Lien familial (parents ou enfants domiciliés à Bouaye) | 1 |
| Pompier volontaire au centre de secours de Bouaye | 1 |
| Personnes à charges | |
| 1 enfant de moins de 8 ans | 2 |
| 2 enfants (et +) de moins de 8 ans | 4 |
| Personne handicapée à charge | 2 |
| CRITERES DE 2nd RANG | |
| Mixité intergénérationnelle | |
| 20 - 34 ans | 40 % |
| 35 - 49 ans | 40 % |
| 50 ans et + | 20 % |

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

Vu l'avis de la commission Urbanisme, Equipements et Travaux du 1^{er} décembre 2010,

- D'émettre un avis favorable aux critères d'attribution des lots libres de l'éco-lotissement de la ZAC des Ormeaux exposés dans la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité :

- Emet un avis favorable aux critères d'attribution des lots libres de l'éco-lotissement de la ZAC des Ormeaux exposés dans la présente délibération.

Pour copie conforme
BOUAYE, le 17 décembre 2010
Le Maire,

Jacques GARREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix, le seize décembre, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N°8/2010

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 décembre 2010

PRESENTS : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU, Elsa LE MOING, Christian RIVAUD, Marie-Pierre RATEZ, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Maurice BOUE, Jacqueline GAUDIN, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Sylvie MANCEAU, Bernard JANOT, Louis-Marie COTTINEAU, Michèle DROUAL, Jacques GUEFVENEU, Marie-Paule FARIGOUL, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : BERTET Andrée (pouvoir à Jacqueline GAUDIN), Monique JEANNEAU (pouvoir à Marie-Bernadette BOUREAU), Sylvie LEVILLAYER (pouvoir à Elsa LE MOING), Patrick THIERRY (pouvoir à Freddy HERVOCHON), Michèle ROBLES-DENIS (pouvoir à Véronique LARDEUX) et Grégory DELEMAZURE (pouvoir à Bernard DEHOUSSE).

Mme Jacqueline GAUDIN et M. Bernard JANOT ont été désignés secrétaires.

| |
|--|
| 9) ZAC DES ORMEAUX – TRANSFERT A NANTES METROPOLE – CONVENTION D'INVENTAIRE |
|--|

Rapporteur : Monsieur RIVAUD

Exposé :

Nantes Métropole s'est engagée dans une stratégie de développement assurant une cohérence entre ses différentes politiques publiques telles que celles relatives à l'habitat, aux déplacements et au développement urbain.

Le deuxième Programme Local de l'Habitat, élaboré sur la base d'une programmation partagée avec les communes, nécessite que Nantes Métropole anticipe mieux les opérations qui pèsent le plus fortement sur les objectifs de production et de diversification de logements : les zones d'aménagement concerté.

Ainsi, lors de sa séance du 25 juin 2010, le conseil communautaire a, d'une part, approuvé le principe « d'intérêt communautaire » de toutes les futures ZAC, quel que soit leur objet, créées sur le territoire de Nantes-Métropole et, d'autre part, listé, pour les ZAC d'habitat existantes,

considérées comme des opérations en cours d'exécution, celles transférées à la Communauté Urbaine Nantes Métropole.

Conformément à l'article R.5215-11 du CGCT, la liste des ZAC qui sont considérées comme des opérations en cours d'exécution et transférées à Nantes Métropole a fait l'objet d'un arrêté préfectoral en date du 20 octobre 2010.

Pour la Ville de Bouaye, ce transfert concerne l'unique ZAC à vocation d'habitat de la commune : la ZAC des Ormeaux.

Les modalités financières de mise en œuvre doivent faire l'objet d'une convention d'inventaire dans le but de définir les modalités financières, juridiques et patrimoniales du transfert de la ZAC.

Nantes Métropole est substituée de plein droit à la commune dans l'ensemble des droits et obligations qui lui sont attachés. Il s'agit :

- De l'ensemble des contrats, conventions, marchés ou décisions administratives et juridictionnelles relatifs aux opérations transférées (telles que les concessions d'aménagement, les conventions de garantie d'emprunt, les baux, les DUP,...) ;
- Des procédures contentieuses en cours relatives aux opérations transférées ;
- De l'actif constitué des patrimoines (biens meubles, immeubles, foncier, stocks) déclarés par la commune et relatifs aux opérations transférées ;
- Des passifs suivants : emprunts, participations et subventions délibérées par la commune, ainsi que les futurs résultats de clôture relatifs aux opérations transférées.

Il est proposé au Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission Finances, Planification et Personnel du 8 décembre 2010

- D'approuver la convention d'inventaire définissant les moyens de financement ainsi que les modalités juridiques et patrimoniales du transfert de la ZAC des Ormeaux, considérée comme une opération en cours d'exécution et transférée à Nantes Métropole ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et notamment à signer ladite convention.

Le Conseil Municipal, après délibération, par 23 voix pour et 6 abstentions (Bernard Dehousse, Véronique Lardeux, Michèle Roblès-Denis, Bernard Keller, Bernadette Beilvert et Grégory Delemazure) :

- D'approuver la convention d'inventaire définissant les moyens de financement ainsi que les modalités juridiques et patrimoniales du transfert de la ZAC des Ormeaux, considérée comme une opération en cours d'exécution et transférée à Nantes Métropole ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et notamment à signer ladite convention.

Pour copie conforme
BOUAYE, le 17 décembre 2010
Le Maire,

Jacques GARREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix, le seize décembre, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N°8/2010

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 décembre 2010

PRESENTS : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU, Elsa LE MOING, Christian RIVAUD, Marie-Pierre RATEZ, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Maurice BOUE, Jacqueline GAUDIN, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Sylvie MANCEAU, Bernard JANOT, Louis-Marie COTTINEAU, Michèle DROUAL, Jacques GUEFVENEU, Marie-Paule FARIGOUL, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : BERTET Andrée (pouvoir à Jacqueline GAUDIN), Monique JEANNEAU (pouvoir à Marie-Bernadette BOUREAU), Sylvie LEVILLAYER (pouvoir à Elsa LE MOING), Patrick THIERRY (pouvoir à Freddy HERVOCHON), Michèle ROBLES-DENIS (pouvoir à Véronique LARDEUX) et Grégory DELEMAZURE (pouvoir à Bernard DEHOUSSE).

Mme Jacqueline GAUDIN et M. Bernard JANOT ont été désignés secrétaires.

10) ACQUISITION GRATUITE PAR LA COMMUNE DE LA PARCELLE AE 40

Rapporteur : Monsieur RIVAUD

Exposé :

L'association syndicale du lotissement de l'Épine est propriétaire d'une parcelle d'espaces verts, cadastrée AE 40, d'une contenance de 2 311 m², située le long de la rue de Nantes.

Dans le cadre de l'aménagement futur du centre-bourg de Bouaye, la ville souhaite acquérir à titre gracieux cette parcelle qu'elle entretient depuis de nombreuses années.

A ce titre, l'association syndicale du lotissement a délibéré lors de son assemblée générale du 19 novembre 2010 et a accepté les termes de cette cession gratuite.

Les frais d'actes resteront à la charge de la commune.

Il est proposé au Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission Urbanisme, Equipements et Travaux du 1^{er} décembre 2010

- De décider l'acquisition à titre gratuit par la commune de Bouaye de la parcelle cadastrée AE 40 d'une contenance de 2 311 m², appartenant à l'association syndicale du lotissement de l'Épine,
- D'autoriser Monsieur le maire à accomplir toutes formalités et à signer tout document se rapportant à cette acquisition,
- De dire que l'ensemble des frais inhérents à cette transaction seront à la charge de la Commune,
- De dire que les actes authentiques seront passés en l'Office Notarial J.P & C. BODIGUEL, 2 rue du Lac à Bouaye (44830).

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité :

- Décide l'acquisition à titre gratuit par la commune de Bouaye de la parcelle cadastrée AE 40 d'une contenance de 2 311 m², appartenant à l'association syndicale du lotissement de l'Épine,
- Autorise Monsieur le maire à accomplir toutes formalités et à signer tout document se rapportant à cette acquisition,
- Dit que l'ensemble des frais inhérents à cette transaction seront à la charge de la Commune,
- Dit que les actes authentiques seront passés en l'Office Notarial J.P & C. BODIGUEL, 2 rue du Lac à Bouaye (44830).

Pour copie conforme
BOUAYE, le 17 décembre 2010
Le Maire,

Jacques GARREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix, le seize décembre, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N°8/2010

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 décembre 2010

PRESENTS : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU, Elsa LE MOING, Christian RIVAUD, Marie-Pierre RATEZ, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Maurice BOUE, Jacqueline GAUDIN, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Sylvie MANCEAU, Bernard JANOT, Louis-Marie COTTINEAU, Michèle DROUAL, Jacques GUEFVENEU, Marie-Paule FARIGOUL, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : BERTET Andrée (pouvoir à Jacqueline GAUDIN), Monique JEANNEAU (pouvoir à Marie-Bernadette BOUREAU), Sylvie LEVILLAYER (pouvoir à Elsa LE MOING), Patrick THIERRY (pouvoir à Freddy HERVOCHON), Michèle ROBLES-DENIS (pouvoir à Véronique LARDEUX) et Grégory DELEMAZURE (pouvoir à Bernard DEHOUSSE).

Mme Jacqueline GAUDIN et M. Bernard JANOT ont été désignés secrétaires.

| |
|--|
| 11) ACQUISITION GRATUITE PAR LA COMMUNE DES PARCELLES AK 511, AK 512 ET ZL 24 |
|--|

Rapporteur : Monsieur RIVAUD

Exposé :

Afin de sécuriser l'accès des parcelles AK 511, 512 et ZL 24 à la route des Sablons, il est nécessaire de procéder à la cession gratuite de ces parcelles à la commune de Bouaye.

A ce titre, un document d'arpentage a été réalisé par CDC Conseils afin de déterminer les surfaces exactes des parcelles à céder.

Les frais d'actes et de bornage resteront à la charge de la commune.

Par courrier en date du 30 novembre 2010, M. Burgaud Stéphane, propriétaire de ces parcelles, a accepté les termes de cette cession à titre gracieux.

Il est proposé au Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission Urbanisme, Equipements et Travaux du 1^{er} décembre 2010

- De décider l'acquisition à titre gracieux des parcelles cadastrées AK 511, 512 et ZL 24 respectivement d'une contenance de 41 m², 41m² et 367 m²,
- D'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes formalités et à signer tout document se rapportant à cette acquisition,
- De dire que l'ensemble des frais d'actes et de bornage seront à la charge de la Commune,
- De dire que les actes authentiques seront passés en l'Office Notarial J.P & C. BODIGUEL, 2 rue du Lac à Bouaye (44830).

Le Conseil Municipal, après délibération, par 28 voix pour et 1 abstention (Bernadette Beilvert) :

- Décide l'acquisition à titre gracieux des parcelles cadastrées AK 511, 512 et ZL 24 respectivement d'une contenance de 41 m², 41m² et 367 m²,
- Autorise Monsieur le Maire à accomplir toutes formalités et à signer tout document se rapportant à cette acquisition,
- Dit que l'ensemble des frais d'actes et de bornage seront à la charge de la Commune,
- Dit que les actes authentiques seront passés en l'Office Notarial J.P & C. BODIGUEL, 2 rue du Lac à Bouaye (44830).

Pour copie conforme
BOUAYE, le 17 décembre 2010
Le Maire,

Jacques GARREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix, le seize décembre, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N°8/2010

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 décembre 2010

PRESENTS : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU, Elsa LE MOING, Christian RIVAUD, Marie-Pierre RATEZ, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Maurice BOUE, Jacqueline GAUDIN, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Sylvie MANCEAU, Bernard JANOT, Louis-Marie COTTINEAU, Michèle DROUAL, Jacques GUEFVENEU, Marie-Paule FARIGOUL, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : BERTET Andrée (pouvoir à Jacqueline GAUDIN), Monique JEANNEAU (pouvoir à Marie-Bernadette BOUREAU), Sylvie LEVILLAYER (pouvoir à Elsa LE MOING), Patrick THIERRY (pouvoir à Freddy HERVOCHON), Michèle ROBLES-DENIS (pouvoir à Véronique LARDEUX) et Grégory DELEMAZURE (pouvoir à Bernard DEHOUSSE).

Mme Jacqueline GAUDIN et M. Bernard JANOT ont été désignés secrétaires.

| |
|---|
| 12) CONSTRUCTION D'UNE MAISON INDIVIDUELLE SUR LA PARCELLE ZB 153 – AVIS DE LA COMMUNE AVANT PASSAGE DEVANT LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE LA NATURE, DES PAYSAGES ET DES SITES |
|---|

Rapporteur : Monsieur Rivaud

Exposé :

En mars 2008, un contrat de bail rural est conclu entre la ville de Bouaye, propriétaire, et Monsieur et Madame PAVY, exploitants maraîchers bio, pour la mise à disposition de la parcelle ZB 153 (anciennement ZB 18p) sise au lieu-dit les Landes Bigot à Bouaye.

Ce contrat de bail comportait notamment une promesse d'achat par Monsieur et Madame PAVY.

Le 28 septembre 2009, Monsieur et Madame PAVY, non propriétaires de la parcelle, ont déposé une demande de Certificat d'Urbanisme Opérationnel en vue de savoir si leur projet était réalisable. Il s'agissait de connaître la faisabilité d'édifier une maison individuelle à usage d'habitation sur la parcelle ZB 153.

Le 16 décembre 2009, un arrêté de refus (opération non réalisable) a été notifié à Monsieur et Madame PAVY au motif principal que la ville de Bouaye est soumise à l'application de la « Loi Littoral » (loi du 3 janvier 1986). Conformément à cette loi, toute implantation d'une maison individuelle sur une parcelle située en zone agricole hors hameaux ou villages existants n'est pas autorisée.

Toutefois, la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites est compétente pour statuer sur les demandes de projet dans le cadre de communes soumises à la Loi Littoral.

Depuis le 21 octobre 2010, Monsieur et Madame PAVY sont propriétaires de la parcelle ZB 153 et restent porteurs du projet de construction d'une maison individuelle à usage d'habitation sur la dite parcelle.

Le 30 novembre 2010, Monsieur et Madame PAVY ont sollicité la ville de BOUAYE afin d'obtenir son soutien et son aide pour que leur projet de construction soit présenté en Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites.

La Chambre d'Agriculture a émis un avis favorable à la construction d'une maison de fonction à proximité directe de l'exploitation agricole.

Afin d'assurer la pérennité de l'exploitation de M. et Mme PAVY, et conformément à l'engagement de la municipalité de favoriser l'agriculture périurbaine, il est proposé aux membres du conseil municipal d'émettre un avis favorable au projet de construction sur la parcelle ZB 153.

Il est proposé au Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission Finances, Planification et Personnel en date du 8 décembre 2010,

➤ D'émettre un avis favorable, à l'attention de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites, au projet de construction par M. et Mme PAVY d'une maison individuelle à destination d'habitation sur la parcelle ZB 153 située lieu-dit les Landes Bigot. Cet avis est motivé par la volonté municipale de permettre le développement de l'agriculture périurbaine pour lutter contre l'extension des friches en zones A du PLU. L'avis favorable du Conseil municipal vise aussi au traitement équitable des demandes de pétitionnaires dans un même zonage et un même secteur de la commune.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité :

➤ Emet un avis favorable, à l'attention de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites, au projet de construction par M. et Mme PAVY d'une maison individuelle à destination d'habitation sur la parcelle ZB 153 située lieu-dit les Landes Bigot. Cet avis est motivé par la volonté municipale de permettre le développement de l'agriculture périurbaine pour lutter contre l'extension des friches en zones A du PLU. L'avis favorable du Conseil municipal vise aussi au traitement équitable des demandes de pétitionnaires dans un même zonage et un même secteur de la commune.

Pour copie conforme
BOUAYE, le 17 décembre 2010
Le Maire,

Jacques GARREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix, le seize décembre, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N°8/2010

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 décembre 2010

PRESENTS : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU, Elsa LE MOING, Christian RIVAUD, Marie-Pierre RATEZ, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Maurice BOUE, Jacqueline GAUDIN, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Sylvie MANCEAU, Bernard JANOT, Louis-Marie COTTINEAU, Michèle DROUAL, Jacques GUEFVENEU, Marie-Paule FARIGOUL, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : BERTET Andrée (pouvoir à Jacqueline GAUDIN), Monique JEANNEAU (pouvoir à Marie-Bernadette BOUREAU), Sylvie LEVILLAYER (pouvoir à Elsa LE MOING), Patrick THIERRY (pouvoir à Freddy HERVOCHON), Michèle ROBLES-DENIS (pouvoir à Véronique LARDEUX) et Grégory DELEMAZURE (pouvoir à Bernard DEHOUSSE).

Mme Jacqueline GAUDIN et M. Bernard JANOT ont été désignés secrétaires.

| |
|---|
| 13) GESTION DES MARCHES DE VENTE AU DETAIL – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - CONVENTION |
|---|

Rapporteur : Mme RATEZ

Exposé :

Par délibération du 30 septembre 2010, le Conseil Municipal a accepté le principe de délégation de la gestion des marchés de vente au détail de la commune et de diverses occupations commerciales du domaine public.

A cette occasion, le Conseil Municipal a également autorisé Monsieur le Maire à procéder à la publicité légale pour appel à la concurrence.

Il est proposé au Conseil Municipal de retenir l'offre de l'Entreprise SOGEMAR, qui prévoit le versement d'une redevance de 7 500 € par an à la commune.

Il est proposé au Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission Développement Economique Local et Tourisme du 15 novembre 2010

- d'approuver les termes de la convention avec l'Entreprise SOGEMAR relative à la délégation de l'exploitation des marchés de vente au détail situés Place du Marché et Place du Bois Jacques et de diverses occupations du domaine public,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous documents, et à accomplir toutes formalités se rapportant à cette affaire.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité :

- Approuve les termes de la convention avec l'Entreprise SOGEMAR relative à la délégation de l'exploitation des marchés de vente au détail situés Place du Marché et Place du Bois Jacques et de diverses occupations du domaine public,
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous documents, et à accomplir toutes formalités se rapportant à cette affaire.

Pour copie conforme
BOUAYE, le 17 décembre 2010
Le Maire,

Jacques GARREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix, le seize décembre, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N°8/2010

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 décembre 2010

PRESENTS : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU, Elsa LE MOING, Christian RIVAUD, Marie-Pierre RATEZ, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Maurice BOUE, Jacqueline GAUDIN, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Sylvie MANCEAU, Bernard JANOT, Louis-Marie COTTINEAU, Michèle DROUAL, Jacques GUEFVENEU, Marie-Paule FARIGOUL, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : BERTET Andrée (pouvoir à Jacqueline GAUDIN), Monique JEANNEAU (pouvoir à Marie-Bernadette BOUREAU), Sylvie LEVILLAYER (pouvoir à Elsa LE MOING), Patrick THIERRY (pouvoir à Freddy HERVOCHON), Michèle ROBLES-DENIS (pouvoir à Véronique LARDEUX) et Grégory DELEMAZURE (pouvoir à Bernard DEHOUSSE).

Mme Jacqueline GAUDIN et M. Bernard JANOT ont été désignés secrétaires.

| |
|--|
| 14) INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES ET DES COURS D'EAU - CHARTE DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE BOUAYE ET NANTES METROPOLE ET COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL COMMUNAL |
|--|

Rapporteur : Monsieur HERVOCHON

Exposé :

Conformément aux orientations des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux qui s'appliquent au territoire de Nantes Métropole et dans le cadre de ses compétences en environnement et en aménagement des cours d'eau, Nantes Métropole s'est engagée dans la réalisation de l'inventaire des zones humides et des cours d'eau de l'agglomération d'ici fin 2012 et leur intégration dans les Plans Locaux d'Urbanisme.

La charte ci-annexée a pour objet de définir les modalités de partenariat entre Nantes Métropole et la commune de Bouaye en vue d'inventorier et de cartographier les zones humides et cours d'eau sur le territoire de la commune.

Le prestataire d'étude retenu par Nantes Métropole pour réaliser cet inventaire, qui se déroulera de fin décembre 2010 à juin 2011, sera accompagné, pour chaque commune, par un groupe de travail communal.

Outre du Maire, ce groupe de travail doit être constitué d'au moins :

- Un élu communal référent
- Un agriculteur
- Un représentant d'une association de sauvegarde de l'environnement
- Un ancien ayant la mémoire d'avant-remembrement

Il est proposé de compléter ce groupe de travail par :

- Un représentant des chasseurs
- Un représentant de l'association de randonnée boscéenne
- Un élu du groupe minoritaire

Il est proposé au Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission Finances, Planification, Personnel du 8 décembre 2010

- D'approuver la charte à conclure entre Nantes Métropole et la commune de Bouaye définissant les modalités de partenariat entre les deux collectivités en vue d'inventorier et cartographier les zones humides et cours d'eau sur le territoire de la commune,
- D'approuver la composition du groupe de travail communal,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité :

- Approuve la charte à conclure entre Nantes Métropole et la commune de Bouaye définissant les modalités de partenariat entre les deux collectivités en vue d'inventorier et cartographier les zones humides et cours d'eau sur le territoire de la commune,
- Approuve la composition du groupe de travail communal,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme
BOUAYE, le 17 décembre 2010
Le Maire,

Jacques GARREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix, le seize décembre, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N°8/2010

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 décembre 2010

PRESENTS : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU, Elsa LE MOING, Christian RIVAUD, Marie-Pierre RATEZ, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Maurice BOUE, Jacqueline GAUDIN, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Sylvie MANCEAU, Bernard JANOT, Louis-Marie COTTINEAU, Michèle DROUAL, Jacques GUEFVENEU, Marie-Paule FARIGOUL, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : BERTET Andrée (pouvoir à Jacqueline GAUDIN), Monique JEANNEAU (pouvoir à Marie-Bernadette BOUREAU), Sylvie LEVILLAYER (pouvoir à Elsa LE MOING), Patrick THIERRY (pouvoir à Freddy HERVOCHON), Michèle ROBLES-DENIS (pouvoir à Véronique LARDEUX) et Grégory DELEMAZURE (pouvoir à Bernard DEHOUSSE).

Mme Jacqueline GAUDIN et M. Bernard JANOT ont été désignés secrétaires.

15) CONVENTION CADRE 2009-2012 RELATIVE A L'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL DES PAYS DE LA LOIRE

Rapporteur : Monsieur HERVOCHON

Exposé :

Dans le cadre de la convention d'éducation à l'environnement, certains partenaires et services tels que l'école maternelle Maryse-Bastié, le centre de loisirs et le multi-accueil, souhaitent mettre en place une action d'expérimentation sur le jardinage biologique.

L'association Grain de pollen a été identifiée comme partenaire technique, du fait de son expérience sur ce type d'actions.

Ce projet, qui représente un coût de 8 600 €, est éligible au dispositif « Education à l'Environnement et au Développement Durable (E.E.D.D.) » porté par le Conseil Régional des Pays de la Loire.

Ce dispositif peut permettre de financer plusieurs domaines d'actions :

- Les actions d'éducation à l'environnement conduisant à des changements de pratique, en termes de comportement ;
- la formation des acteurs de l'E.E.D.D. ;
- la conception d'outils pédagogiques d'échelle régionale.

Il est donc possible de répondre à l'appel à projet.

Aussi, dans ce contexte, une subvention de 4 663 € est sollicitée auprès du Conseil Régional des Pays de la Loire.

Il est proposé au Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission Finances, Planification, Personnel du 8 décembre 2010

- de solliciter une subvention de 4 663 € auprès du Conseil Régional des Pays de la Loire dans le cadre du dispositif « Education à l'Environnement et au Développement Durable (E.E.D.D.) » ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Pour copie conforme
BOUAYE, le 17 décembre 2010
Le Maire,

Jacques GARREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix, le seize décembre, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N°8/2010

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 décembre 2010

PRESENTS : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU, Elsa LE MOING, Christian RIVAUD, Marie-Pierre RATEZ, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Maurice BOUE, Jacqueline GAUDIN, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Sylvie MANCEAU, Bernard JANOT, Louis-Marie COTTINEAU, Michèle DROUAL, Jacques GUEFVENEU, Marie-Paule FARIGOUL, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : BERTET Andrée (pouvoir à Jacqueline GAUDIN), Monique JEANNEAU (pouvoir à Marie-Bernadette BOUREAU), Sylvie LEVILLAYER (pouvoir à Elsa LE MOING), Patrick THIERRY (pouvoir à Freddy HERVOCHON), Michèle ROBLES-DENIS (pouvoir à Véronique LARDEUX) et Grégory DELEMAZURE (pouvoir à Bernard DEHOUSSE).

Mme Jacqueline GAUDIN et M. Bernard JANOT ont été désignés secrétaires.

16) VŒU POUR LA SCOLARISATION DES ENFANTS HANDICAPES

Rapporteur : Madame BOUREAU

Exposé :

Cinq ans après la promulgation de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, force est de constater qu'il reste beaucoup à faire pour un accès effectif aux droits des personnes handicapées.

La rentrée 2010 s'est ainsi déroulée dans des conditions catastrophiques pour près de 1 300 enfants handicapés en Loire-Atlantique, la loi du 11 février 2005 affirmant pourtant le droit pour chacun à une scolarisation en milieu ordinaire au plus près de son domicile, à un parcours scolaire continu et adapté.

Comme dans la plupart des départements, les enfants et les familles concernés en Loire-Atlantique ont appris le jour même de la rentrée que les moyens d'accompagnement nécessaires à leur scolarisation avaient été très largement amputés.

En Loire-Atlantique, la décision de l'Inspecteur d'Académie d'amputer de 3 heures toutes les notifications supérieures à 6 heures d'accompagnement par semaine, afin de pourvoir à toutes les demandes, s'apparente à du saupoudrage et ne saurait, en aucun cas, garantir aux élèves handicapés une scolarisation effective, garante de leur autonomie.

Les élus boscéens s'associent à l'inquiétude des familles face à cette décision, prise de manière unilatérale et dans une seule logique comptable, qui accentue par ailleurs la précarisation déjà flagrante de tous les auxiliaires de vie scolaire qui accompagnent les enfants au quotidien.

La loi du 11 février 2005 rendait opposable le droit à la scolarisation des enfants handicapés. Il appartient à l'Etat de veiller au respect de ses engagements, en attribuant aux Académies les moyens financiers nécessaires à la scolarisation effective de tous les enfants.

Plus généralement, se pose la question des moyens financiers alloués aux établissements d'accueil des enfants, des jeunes et des adultes handicapés : le manque cruel de places dans ces établissements ne favorise pas la fluidité du parcours éducatif et complique, s'il en était besoin, le quotidien de familles déjà lourdement touchées par le handicap.

Le Conseil municipal de Bouaye alerte le Gouvernement sur la situation actuelle, intenable pour les enfants, les familles et les enseignants, et appelle de ses vœux le déblocage immédiat de moyens propres à assurer à chaque enfant une scolarisation effective et optimale.

Il est proposé au Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission Aînés, Solidarité, Prévention du 9 décembre 2010

- D'approuver les termes du présent Vœu.

Le Conseil Municipal, après délibération par 28 voix pour et 1 abstention (Mme Beilvert Bernadette) :

- Approuve les termes du présent Vœu.

Pour copie conforme
BOUAYE, le 17 décembre 2010
Le Maire,

Jacques GARREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix, le seize décembre, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N°8/2010

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 décembre 2010

PRESENTS : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU, Elsa LE MOING, Christian RIVAUD, Marie-Pierre RATEZ, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Maurice BOUE, Jacqueline GAUDIN, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Sylvie MANCEAU, Bernard JANOT, Louis-Marie COTTINEAU, Michèle DROUAL, Jacques GUEFVENEU, Marie-Paule FARIGOUL, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : BERTET Andrée (pouvoir à Jacqueline GAUDIN), Monique JEANNEAU (pouvoir à Marie-Bernadette BOUREAU), Sylvie LEVILLAYER (pouvoir à Elsa LE MOING), Patrick THIERRY (pouvoir à Freddy HERVOCHON), Michèle ROBLES-DENIS (pouvoir à Véronique LARDEUX) et Grégory DELEMAZURE (pouvoir à Bernard DEHOUSSE).

Mme Jacqueline GAUDIN et M. Bernard JANOT ont été désignés secrétaires.

| |
|--|
| 17) PARTICIPATION DE LA VILLE DE BRAINS AUX STRUCTURES D'ACCUEIL DE LOISIRS DE LA VILLE DE BOUAYE – AVENANT N°1 A LA CONVENTION DU 27 DECEMBRE 2007 |
|--|

Rapporteur : Madame CHOTARD

Exposé :

Le 27 décembre 2007, une convention a été signée avec la ville de Brains avec pour objectif de contractualiser une participation financière pour les enfants fréquentant les accueils de loisirs de la ville de Bouaye.

Le montant de cette participation couvre le montant réel de la part résiduelle qui reste à la charge des communes.

Cette convention arrive à échéance le 31 décembre prochain.

Durant l'année 2011, les Villes de Bouaye et de Brains souhaitent nourrir une réflexion sur l'évolution du partenariat qui les unit, notamment afin de tenir compte des évolutions démographiques en cours sur ces deux communes.

Dans ce contexte, et pour se laisser le temps de la réflexion, il est proposé de reconduire la convention existante pour un an, sur la base d'un avenant.

Ainsi, les modalités financières liant les deux communes restent inchangées.

Il est proposé au Conseil Municipal,

Vu l'avis de la commission Petite enfance, Jeunesse et Enseignement du 1^{er} décembre 2010

- d'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention du 27 décembre 2007,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- Approuve les termes de l'avenant n°1 à la convention du 27 décembre 2007,
- Autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

Pour copie conforme
BOUAYE, le 17 décembre 2010
Le Maire,

Jacques GARREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix, le seize décembre, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

N°8/2010

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 décembre 2010

PRESENTS : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU, Elsa LE MOING, Christian RIVAUD, Marie-Pierre RATEZ, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Maurice BOUE, Jacqueline GAUDIN, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Sylvie MANCEAU, Bernard JANOT, Louis-Marie COTTINEAU, Michèle DROUAL, Jacques GUEFVENEU, Marie-Paule FARIGOUL, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : BERTET Andrée (pouvoir à Jacqueline GAUDIN), Monique JEANNEAU (pouvoir à Marie-Bernadette BOUREAU), Sylvie LEVILLAYER (pouvoir à Elsa LE MOING), Patrick THIERRY (pouvoir à Freddy HERVOCHON), Michèle ROBLES-DENIS (pouvoir à Véronique LARDEUX) et Grégory DELEMAZURE (pouvoir à Bernard DEHOUSSE).

Mme Jacqueline GAUDIN et M. Bernard JANOT ont été désignés secrétaires.

| |
|--|
| 18) PERSONNEL COMMUNAL – ACTIVITES ENFANCE / JEUNESSE - BESOINS SAISONNIERS |
|--|

Rapporteur : Madame CHOTARD

Exposé :

Afin de permettre le bon fonctionnement des activités enfance / jeunesse, il est nécessaire de prévoir, pour l'année 2011, le recrutement d'agents pour faire face à des besoins saisonniers, dès lors que les effectifs dépassent la capacité d'accueil possible avec les adjoints d'animation actuellement en poste.

L'utilisation de ces besoins saisonniers est principalement liée à la hausse des effectifs pendant les périodes de vacances scolaires ainsi que les camps.

Aussi, au regard des besoins estimés pour l'année 2011, il est proposé de créer :

- Pour le Centre de Loisirs : 28 postes d'agents non titulaires ;
- Pour la Maison des Jeunes « le Cabanon » : 10 postes d'agents non titulaires ;

- Pour les camps : 3 postes d'agents non titulaires.

Le tableau ci-dessous retrace de façon synthétique les besoins :

| Centre de Loisirs | | Maison des Jeunes | |
|--|--------------------|--------------------------|--------------------|
| Périodes | Nombre de vacances | Périodes | Nombre de vacances |
| mercredi | 20 | mercredi | 18 |
| Février | 35 | Février | 11 |
| Pâques | 32 | Pâques | 15 |
| Juillet | 167 | Juillet | 54 |
| Août | 111 | Août | 38 |
| Camps | 82 | Camps | 62 |
| Toussaint | 28 | Toussaint | 8 |
| Noël | 0 | Noël | 5 |
| Total | 475 | Total | 211 |
| TOTAL GENERAL : 686 journées vacataires | | | |

Il est précisé par ailleurs que le recrutement des personnels sera ajusté en fonction des besoins réels constatés à la fin des différentes périodes d'inscription.

De façon générale, ces agents seront rémunérés sur la base des dispositions de la délibération du conseil municipal du 1^{er} décembre 2005.

Il est proposé au Conseil Municipal,

Vu l'avis de la commission Finances, Planification, Personnel du 8 décembre 2010,

- de décider la création des postes exposés ci-dessus,
- de dire que les dépenses correspondantes seront inscrites au Budget Primitif 2011.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- décide la création des postes exposés ci-dessus,
- dit que les dépenses correspondantes seront inscrites au Budget Primitif 2011.

Pour copie conforme
BOUAYE, le 17 décembre 2010
Le Maire,

Jacques GARREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix, le seize décembre, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N°8/2010

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 décembre 2010

PRESENTS : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU, Elsa LE MOING, Christian RIVAUD, Marie-Pierre RATEZ, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Maurice BOUE, Jacqueline GAUDIN, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Sylvie MANCEAU, Bernard JANOT, Louis-Marie COTTINEAU, Michèle DROUAL, Jacques GUEFVENEU, Marie-Paule FARIGOUL, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : BERTET Andrée (pouvoir à Jacqueline GAUDIN), Monique JEANNEAU (pouvoir à Marie-Bernadette BOUREAU), Sylvie LEVILLAYER (pouvoir à Elsa LE MOING), Patrick THIERRY (pouvoir à Freddy HERVOCHON), Michèle ROBLES-DENIS (pouvoir à Véronique LARDEUX) et Grégory DELEMAZURE (pouvoir à Bernard DEHOUSSE).

Mme Jacqueline GAUDIN et M. Bernard JANOT ont été désignés secrétaires.

| |
|--|
| 19) CREATION DE DEUX POSTES OCCASIONNELS D'ADJOINTS ADMINISTRATIFS NON TITULAIRES |
|--|

Rapporteur : Monsieur GARREAU

Exposé :

Afin d'assurer dans de bonnes conditions le remplacement de la responsable du service Urbanisme et Aménagement du territoire pendant son congé de maternité, il est nécessaire de prévoir une période de doublon. Aussi, il convient de créer un poste occasionnel d'adjoint administratif.

Par ailleurs, il est proposé de renforcer le service Ressources Humaines, pendant la période d'intérim de direction générale, assurée par la directrice des Services Fonctionnels, en créant un poste occasionnel d'adjoint administratif pour 3 mois, renouvelable une fois.

Il est proposé au Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission Finances, Planification, Personnel du 8 décembre 2010

- De créer deux postes d'adjoints administratifs non titulaires à temps complet rémunérés sur la base de l'Indice Brut 297, Indice Majoré 292 :
 - le premier du 1^{er} février au 31 mars 2011,
 - le second, à compter du 1^{er} janvier 2011 pour 3 mois, renouvelable une fois.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget 2011, chapitre 012.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- Créé deux postes d'adjoints administratifs non titulaires à temps complet rémunérés sur la base de l'Indice Brut 297, Indice Majoré 292 :
 - le premier du 1^{er} février au 31 mars 2011,
 - le second, à compter du 1^{er} janvier 2011 pour 3 mois, renouvelable une fois.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget 2011, chapitre 012.

Pour copie conforme
BOUAYE, le 17 décembre 2010
Le Maire,

Jacques GARREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix, le seize décembre, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N°8/2010

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 décembre 2010

PRESENTS : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU, Elsa LE MOING, Christian RIVAUD, Marie-Pierre RATEZ, Eric CONTREMOULIN, Marie-Bernadette BOUREAU, adjoints, Maurice BOUE, Jacqueline GAUDIN, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Sylvie MANCEAU, Bernard JANOT, Louis-Marie COTTINEAU, Michèle DROUAL, Jacques GUEFVENEU, Marie-Paule FARIGOUL, Bernard DEHOUSSE, Véronique LARDEUX, Bernard KELLER, Bernadette BEILVERT, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : BERTET Andrée (pouvoir à Jacqueline GAUDIN), Monique JEANNEAU (pouvoir à Marie-Bernadette BOUREAU), Sylvie LEVILLAYER (pouvoir à Elsa LE MOING), Patrick THIERRY (pouvoir à Freddy HERVOCHON), Michèle ROBLES-DENIS (pouvoir à Véronique LARDEUX) et Grégory DELEMAZURE (pouvoir à Bernard DEHOUSSE).

Mme Jacqueline GAUDIN et M. Bernard JANOT ont été désignés secrétaires.

| |
|---|
| 20) COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DES DELEGATIONS AU MAIRE DE CERTAINES ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL |
|---|

Rapporteur : M. le Maire

Exposé :

Il est rendu compte de l'exercice par le Maire des diverses attributions du conseil municipal qui lui ont été déléguées en vertu :

- **de la délibération du 10 juillet 2008**

- Cocontractant : AMOFI
- Objet : ensemble sportif de Bellestre – assistance à maîtrise d'ouvrage - assistance administrative et suivi financier jusqu'à la fin de la garantie de parfait achèvement des travaux
- Montant : 28 800 € H.T.

- Cocontractant : SOCOTEC
- Objet : vérifications périodiques des installations électriques, gaz, moyens de secours,...
- Montant : 8 450 €H.T.

- Cocontractant : Conseil Général de Loire Atlantique
- Objet : utilisation des équipements sportifs par le Collège de Bellestre – année scolaire 2010-2011
- Montant : 9 660 €

- **de la délibération du 2 avril 2008** par laquelle le Conseil Municipal a autorisé le Maire à ester en justice pour la durée du mandat, et notamment à représenter la commune en défense dans toutes actions intentées contre elle :
 - Néant.

Pour copie conforme
BOUAYE, le 17 décembre 2010
Le Maire,

Jacques GARREAU